

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service eau environnement

Annecy, le

18 NOV. 2019

**Synthèse de la participation du public
relative au projet d'arrêté préfectoral**

Affaire suivie par Laurent George
tél. : 04 50 33 78 05
laurent.george@haute-savoie.gouv.fr

objet : Bouquetins du Bargy – synthèse de la consultation du public du 18 octobre au 7 novembre 2019

Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral autorisant, sur le massif du Bargy, le prélèvement de bouquetins non marqués présents sur la zone cœur du massif pour maîtriser l'enzootie de brucellose au sein de cette population dans l'intérêt de la santé publique, ainsi que pour prévenir les dommages à l'élevage, aux filières agricoles de montagne et à la faune sauvage

I. Modalités de la participation du public

Conformément aux articles L. 123-19-1 et suivants du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral « *autorisant, sur le massif du Bargy, le prélèvement de bouquetins non marqués présents sur la zone cœur du massif pour maîtriser l'enzootie de brucellose au sein de cette population dans l'intérêt de la santé publique, ainsi que pour prévenir les dommages à l'élevage, aux filières agricoles de montagne et à la faune sauvage* » a été soumis à la participation du public.

Cette phase a consisté en une mise à disposition par voie électronique du dossier de demande et du projet d'arrêté préfectoral selon des modalités permettant au public de formuler des observations. La mise en ligne des documents sur le site internet des services de L'État est intervenue du 18 octobre au 7 novembre 2019.

II. Synthèse des observations du public

781 observations ont été formulées durant la phase de participation du public (cf tableau joint à la présente synthèse).

Les avis ont été exprimés principalement à compter du 28 octobre 2019 suite au premier appel d'une association (uniquement 4 avis entre le 18 et le 27 octobre). Des pics de participation ont été relevés le 31 octobre suite à la contribution conjointe de 11 ONG nationales et le 5 novembre suite l'appel de la fédération de chasse de la Haute-Savoie à participer à la consultation en faveur du projet.

Les oppositions (510 opinions exprimées) se répartissent ainsi :

- 183 (35,9 % de l'ensemble des opinions exprimées contre le projet d'arrêté) expriment une opposition sans développer d'argumentaire ;
- 126 (24,7 %) reprennent l'avis exprimé par le courrier co-signé par 11 associations ou, dans d'autres cas, les arguments des associations exprimés sur leur site internet (voir ci-après) ;
- 65 (12,7 %) sont contre le principe de l'abattage d'animaux pouvant se révéler sains et accepteraient des euthanasies d'animaux s'ils sont testés séropositifs ;

- 64 (12,5 %) sont argumentés sur des thèmes divers : impact négatif sur le tourisme, pression des lobbies des agriculteurs et des chasseurs exercée sur les services de l'État, favoriser des mesures pour « soigner ou vacciner » les animaux d'élevage ou empêcher tout contact avec les bouquetins (ségrégation temporelle et spatiale), volonté de laisser la maladie s'auto-réguler, absence de la preuve que la contamination des animaux domestiques provienne des bouquetins ;
- 26 (5,1 %) estiment que le risque infectieux est faible et que la maladie n'est pas suffisamment dangereuse et transmissible à l'homme pour justifier l'abattage d'animaux ;
- 25 (4,9 %) n'approuvent pas la démarche sur le plan scientifique, notamment plusieurs particuliers de formation scientifique (vétérinaire, étudiant vétérinaire, docteurs, psychiatre, médecin, écologue...) ;
- 12 (2,4 %) sont contre l'opération au prétexte qu'elle risque d'aggraver l'ampleur de l'épizootie, par dispersion des animaux et contamination des populations des autres massifs ;
- 9 (1,8 %) sont contre l'euthanasie, par principe.

Le courrier des 11 ONG nationales du 31 octobre 2019 exprime leur désaccord avec le projet d'abattage de bouquetins non testés au préalable, où qu'ils se trouvent. Ces ONG souhaitent que la vérification de la prévalence dans le cœur du massif soit basée uniquement sur des captures à effectuer sur plusieurs années, au printemps et éventuellement à l'automne.

Elles indiquent que la baisse de la prévalence de l'infection brucellique sur le massif du Bargy, en juillet 2019, est la preuve que la poursuite des opérations de capture sur plusieurs années est une réponse adaptée à la présence de la bactérie chez le bouquetin. De plus, elles critiquent l'absence de recherches plus poussées sur l'hypothèse formulée par l'ONCFS de la présence d'un gène de résistance à la brucellose chez certains individus testés séronégatifs, preuve potentielle d'un auto-assainissement de la population.

Il est également indiqué dans ce courrier que, même si certains éleveurs s'attachent effectivement à mettre en place des parcs de qualité, ce n'est pas la règle générale et qu'il est indispensable d'imposer une ségrégation temporelle et spatiale des espaces alloués aux différentes espèces.

Les avis favorables se répartissent ainsi :

- 151 (55,70 % de l'ensemble des opinions exprimées pour le projet d'arrêté) s'expriment en faveur du projet sans développer d'argumentaires ;
- 55 (20,30 %) approuvent le projet majoritairement sur la base d'un texte commun provenant du milieu agricole (syndicats, coopératives, GAECs, producteurs de reblochons, agriculteurs) pour prévenir les dommages sur les élevages de la filière Reblochon et sur l'économie locale. Par ailleurs il est mentionné que la profession agricole demandait un assainissement du massif avec la réintroduction d'un noyau sain, avec le risque pour la France de perdre son statut indemne de brucellose bovine ;
- 43 (15,90 %) avis émanant du milieu de la chasse (Fédération de la chasse, ACCA, AICA, chasseurs...) soutiennent le projet, notamment pour prévenir les dommages aux activités humaines et aux populations d'animaux sauvages, suite à la découverte d'un chamois séropositif sur la commune du Reposoir. Il est également proposé la possibilité d'établir un plan de chasse du bouquetin pour prévenir des zoonoses ;
- 12 (4,40 %) avis provenant de particuliers soutiennent le projet pour préserver la filière du reblochon ;
- 10 (3,70 %) estiment, tout en approuvant le projet, qu'il est insuffisant et qu'il est nécessaire (tout comme un élevage atteint de la brucellose) d'éradiquer la totalité des bouquetins du Bargy puis de réimplanter l'espèce dans les années à venir.

Pour information 3 élus ont envoyé une contribution favorable au projet de l'arrêté.

III. Conclusion

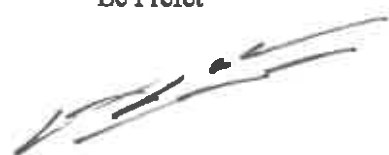
Considérant :

- que le relief de la plupart des secteurs de la zone cœur rend les captures impossibles avec la méthode de télé-anesthésie ;
- que, compte-tenu du relief accidenté du massif, la mise en place de clôtures intégrales pour limiter les zones de contacts entre les bouquetins et le cheptel domestique n'est pas techniquement réalisable ;
- que les prélèvements effectués depuis 2013 n'ont pas engendré d'augmentation de la dispersion naturelle des populations du massif ;

- que le prélèvement de 15 individus, qui seront tous autopsiés et analysés en laboratoire, permet d'augmenter sensiblement la taille de l'échantillon testé au printemps afin d'améliorer la connaissance (notamment prévalence et dynamique) de la maladie en zone cœur. ;
- qu'un auto-assainissement de la population n'a jamais été observé lorsque le taux de prévalence était supérieur à 10 % ;

Le projet d'arrêté préfectoral est acté dans sa version initiale.

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Lambert', with a stylized flourish at the end.

Pierre LAMBERT

Bouquetins du Bargy – synthèse de la consultation du public du 18 octobre au 7 novembre 2019

1 – Observations contre le projet

Analyses	Contre sans arguments (Particuliers)	Reprise de l'appel émanant des associations environnementales	Contre l'abattage des animaux sains et accord pour l'euthanasie des animaux testés (Particuliers)	Autres	Contre l'opération considérant que la maladie ne présente pas de danger, risque faible	Contre le projet car la démarche scientifique est remise en cause	Contre l'opération, pour crainte d'aggravation de la maladie (dispersion, contamination des autres populations)	Contre l'euthanasie des animaux par principe, et contre l'abattage	TOTAL
TOTAL	183	126	65	64	26	25	12	9	510

2 – Observations favorables au projet

Analyses	Sans argument	Texte commun du milieu agricole	Favorable à la régulation du bouquetin et éviter le transfert de la brucellose à la faune sauvage	Particuliers soutenant la filière du reblochon	Régulation nécessaire du bouquetin – particuliers	TOTAL
TOTAL	151	55	43	12	10	271